



9 juillet  
2012  
2013  
31 décembre



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



Nantes Saint-Nazaire  
Pôle métropolitain



# R A P P O R T D'ACTIVITÉS



**D**epuis le 9 juillet 2012, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'est substitué au syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire créé en juin 2003.

Cette transformation démontre la volonté des six intercommunalités (Communauté urbaine Nantes métropole, Communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'estuaire - CARENE, communautés de communes Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Pays de Blain et Cœur d'Estuaire) de renforcer leurs engagements dans une dynamique partenariale qui permette de poursuivre la réflexion stratégique du schéma de cohérence territoriale (SCOT) mais aussi de réaliser des actions concrètes.

L'objectif stratégique du Pôle métropolitain est de garantir le développement de l'ensemble des intercommunalités en assurant un équilibre entre les grands enjeux stratégiques métropolitains et les projets d'aménagement et de développement durables de chacun des territoires qui le composent.

Les travaux du Pôle métropolitain s'appuient sur l'expertise des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, dans le cadre de leur programme partenarial.



LA MÉTROPOLE en quelques

- 6
- 61
- 1 872
- 80%
- 1 500 km
- Un bassin de vie de 800 000
- 2,7 millions

## LES ACTIVITÉS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN D'ARTICULENT AUTOUR DE 2 CHAMPS :

**1** L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

**2** Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :

- > Développement économique
- > Développement de services et d'infrastructures de transport
- > Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
- > Protection de l'environnement

## 2013, PREMIER BUDGET DE PLEIN EXERCICE POUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

### Participations des collectivités membres

	Répartition	2013
Nantes Métropole	75,35 %	793 776,82
CARENE	15,90 %	167 499,02
C.C Erdre et Gesvres	3,98 %	41 927,43
C.C. Loire et Sillon	1,88 %	19 804,92
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79 %	18 856,81
C.C. Région de Blain	1,10 %	11 587,98
	100 %	1 053 452,98

En 2013, les participations sont en moyenne de 1,32 € par habitant.

L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par la CARENE. Au terme de la convention signée pour 4 ans en mars 2013, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la CARENE les frais qu'elle a engagés à ce titre (salaires, locaux...).

chiffres...

intercommunalités

communes

km<sup>2</sup>

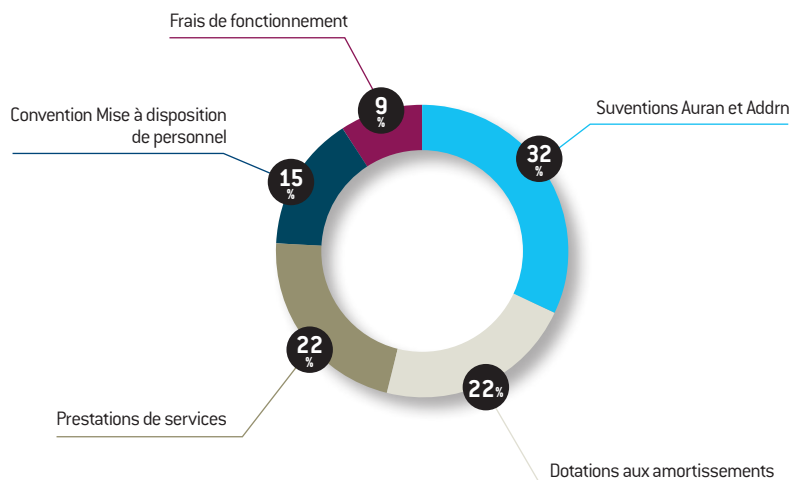
d'espaces naturels  
et agricoles

de rives de cours d'eau  
(Loire et vallées)

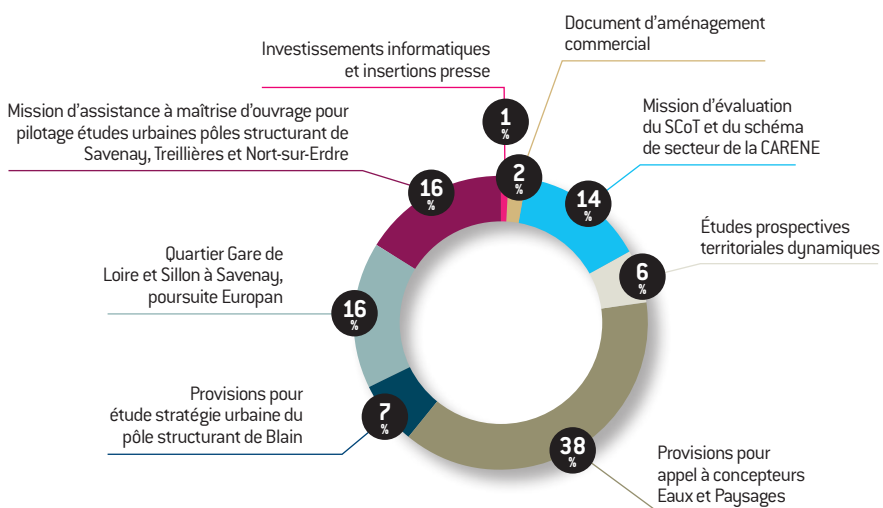
habitants et 400 000 emplois

de déplacements par jour

## ↳ Dépenses de fonctionnement : 1 097 996 €

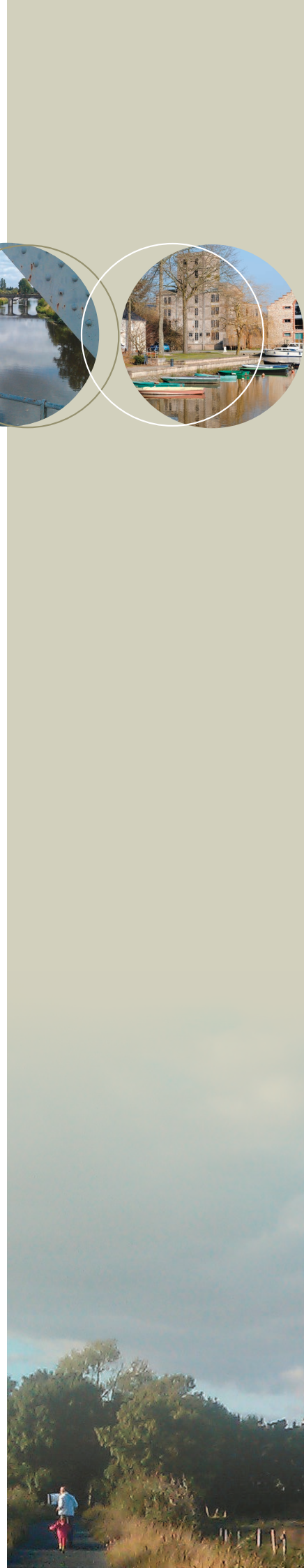
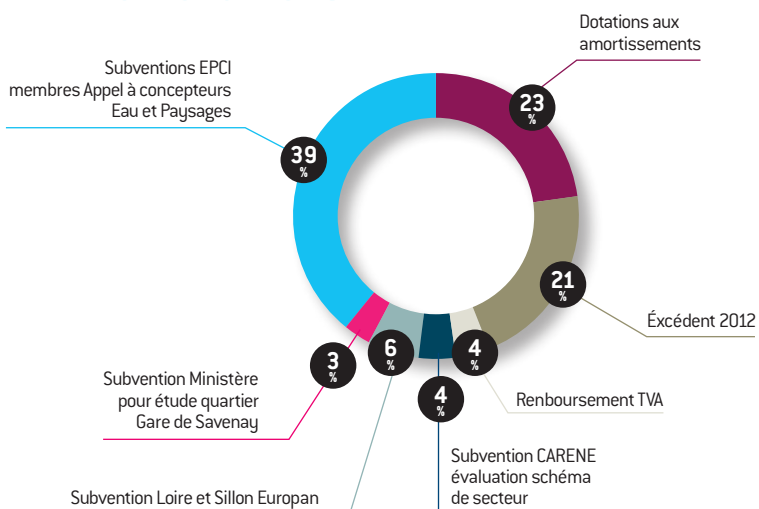


## ↳ Dépenses d'investissement : 1 026 926 €



4

## ↳ Recettes d'investissement : 1 026 926 €



## 1

## ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

**L**e schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 26 mars 2007. Il produit ses effets juridiques et les documents d'urbanisme inférieurs (schémas de secteurs, plans locaux d'urbanisme, programmes locaux pour l'habitat, plans de déplacements urbains...) doivent être compatibles avec ses orientations. Leur mise en compatibilité doit intervenir dans les 3 ans suivant l'approbation du SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est également sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes limitrophes ou des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

### LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

#### SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, SCHÉMA DE SECTEURS, PLH, PDU, SCOT LIMITROPHES...)

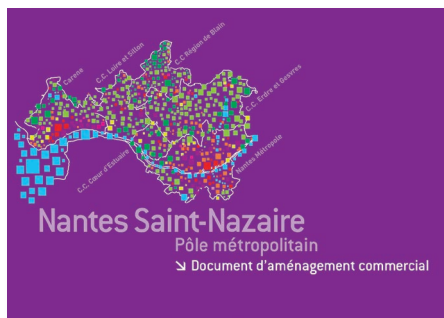
Concomitamment ou suite à l'approbation du SCOT, **3 schémas de secteurs** sont venus préciser les orientations du SCOT sur les territoires de la CARENE, Loire et Sillon et Erdre et Gesvres et la grande majorité des POS ou PLU a été révisée ou élaborée.

Entre le 9 juillet 2012 et le 31 décembre 2013, **dix révisions de PLU** ont été approuvées (Cordemais, Le Temple-de-Bretagne, Notre-Dame-des-Landes, Casson, Fay-de-Bretagne, Savenay, Prinquiau, Quilly, Bouguenais, Vertou). Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées. Le bureau du Pôle a analysé les documents et rendu un avis pour chacun dans le cadre de la consultation réglementaire. L'avis porte sur la compatibilité du projet de PLU aux orientations du SCOT et propose, chapitre par chapitre du Document d'orientations générales, une analyse détaillée.

Les avis ont été favorables, parfois assortis de recommandations.

**Trois SCOT de territoires limitrophes** ont été soumis à l'avis du Comité syndical : le SCOT du Pays de Retz, le SCOT du Pays d'Ancenis, et le SCOT du Pays des Mauges. Les avis ont été favorables, parfois assortis de recommandations voire de réserves.

## ÉLABORATION DU DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DAC) MODIFICATION N°1 DU SCOT POUR INTÉGRATION DU DAC



Les évolutions législatives (la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 – dite loi « LME ») ont instauré le Document d'aménagement commercial (DAC) comme un instrument pouvant intégrer le Schéma de cohérence territoriale, permettant de définir des zones d'activités commerciales afin de renforcer le SCOT existant, sur le volet commercial.

Les élus du Pôle métropolitain ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un DAC. Un travail de concertation avec les élus du territoire et les chambres consulaires a, dans la continuité des chartes commerciales existantes et du schéma d'urbanisme commercial de Nantes métropole, abouti à l'élaboration du DAC, avec l'appui de l'AURAN et de l'ADDRN.

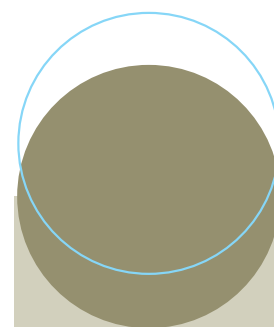
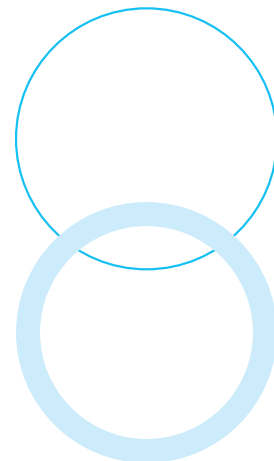
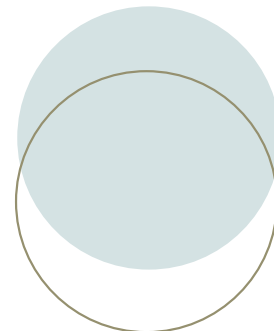
Celui-ci propose à une échéance de 3 ans de définir les conditions d'implantation commerciale dans une stratégie plus globale d'aménagement équilibré du territoire et de protection de l'environnement. Il s'agit notamment de privilégier les centralités pour toute implantation commerciale, de polariser le développement des commerces ne pouvant y être accueillis, dans les zones d'aménagement commercial localisées par le DAC et d'éviter les implantations commerciales en dehors des centralités et des zones d'aménagement commercial afin de ne pas créer de nouvelles polarités.

Le DAC a été adopté par délibération le 16 octobre 2013. L'intégration du DAC au SCOT a été réalisée par le biais d'une procédure de modification du SCOT. Cette modification a donné lieu, conformément aux textes en vigueur, à une notification aux personnes publiques associées et une enquête publique.

### SUIVI ET VEILLE SUR LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES, RELATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (État, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire...). Il a notamment s'agit de suivre le SRCE, SRCAE, etc.

Le Pôle métropolitain a également participé aux réunions proposées par le Conseil général dans le cadre de l'inter-scot.



## MISSION D'ÉTUDE PROSPECTIVE POUR L'ANALYSE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONSÉCUTIVES DE L'OUVERTURE DE L'AÉROPORT DU GRAND OUEST

Le SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a pris acte, en 2007, du projet d'aéroport et a défini des principes en termes de développement, d'équilibres des territoires et d'environnement visant à assurer une insertion de cette infrastructure, cohérente avec le projet métropolitain.

A la demande de ses intercommunalités membres et notamment de la communauté de communes Erdre et Gesvres, une mission d'études a été engagée fin 2011 en partenariat avec l'Etat, avec le bureau d'études Futuroouest, afin de mener une réflexion partagée permettant de définir des orientations communes à l'horizon 2030.

Il s'agissait de s'interroger sur les futurs possibles et souhaitables des territoires concernés par ce projet, dans un contexte de forte péri-urbanisation et des perspectives de réalisation de nombreux projets d'aménagement du territoire. La mission avait pour objectifs d'explorer les évolutions possibles à long terme et construire des scénarios contrastés et d'identifier les éléments nécessaires à l'adaptation ou à la modification des stratégies de territoire, à la définition d'un schéma d'actions.

Elle a permis d'alimenter la démarche d'élaboration d'un accord-cadre territorial entre l'Etat, le Syndicat mixte aéroportuaire et les collectivités permettant d'identifier et hiérarchiser les impacts attendus à différentes échelles (proximité, métropolitaine, départementale, inter-régionale) et de définir un programme d'actions pour répondre aux besoins d'accompagnement à court, moyen et long terme.

Elle nourrira les réflexions liées à la révision du schéma de cohérence territoriale engagée le 22 mars 2013 et la mise en œuvre des actions du Pôle métropolitain.



## LA RÉVISION DU SCOT

### ANALYSE DES RÉSULTATS DU SCOT DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE



Les évolutions législatives (Lois Grenelle) ont introduit la nécessité de mener une analyse des résultats du SCOT tous les 6 ans (contre 10 ans auparavant) et de rendre les SCOT compatibles aux Lois Grenelle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Pôle métropolitain a engagé, avec les deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, cette analyse des résultats de la mise en œuvre du SCOT.

Elle a porté sur sept thématiques : l'évolution sociodémographique du territoire, les dynamiques résidentielles, les dynamiques économiques et le développement commercial, les équilibres et les dynamiques territoriales / forme de la métropole, la maîtrise des déplacements, la préservation des espaces agricoles, la préservation et la valorisation de l'environnement et du patrimoine. Cette analyse a mis en parallèle le document initial de 2007 et les résultats obtenus, dans la mesure où ils pouvaient être chiffrés et dans la limite des données existantes.

Au regard de cette analyse, le SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été mis en révision le 22 mars 2013.

### ÉVALUATION DU SCOT DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Une analyse qualitative du SCOT et de sa mise en œuvre a également été menée, avec l'assistance du bureau d'études ALGOE. Cette étude a porté sur le SCOT et le schéma de secteur de la CARENE dans le cadre d'une convention de partenariat entre la CARENE et le Pôle métropolitain. Le bureau d'études Algoé a conduit des entretiens individuels auprès de nombreux acteurs (maires, directeurs généraux des services des communes et EPCI membres, services techniques des EPCI, partenaires institutionnels, entreprises, conseils de développement) et animé des tables rondes de discussion entre directeurs des services et entre maires dans chaque EPCI. Les témoignages recueillis, analysés et confrontés à l'analyse des résultats « quantitative » du SCOT, ont fait l'objet d'un rapport présenté au Comité syndical du Pôle le 11 décembre 2013.

### ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION

Les élus ont prescrit la révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire le 22 mars 2013. Elle vise à approfondir et adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé en 2007 et les décliner à l'échelle des six établissements publics de coopération intercommunale, et particulièrement de la Communauté de communes de la Région de Blain ayant adhéré au syndicat mixte en 2010.

Par ailleurs au regard de l'analyse des résultats, un certain nombre de thématiques seront particulièrement étudiées : une métropole attractive et solidaire, une métropole moins consommatrice en espaces, une métropole active, une métropole accessible et concentrant l'urbanisation à proximité des points de desserte par les transports collectifs, une métropole valorisant ses espaces agricoles comme source de développement, une métropole verte et bleue, une métropole économe en énergie et enfin une métropole attrayante.

Le calendrier de révision doit aboutir à une approbation du futur SCOT avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (obligation réglementaire).



## 2

## ACTIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

**L**es domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités. Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées. D'une manière générale, il ne s'agit pas d'inscrire le Pôle métropolitain dans une dynamique directement opérationnelle mais dans la réflexion et la définition commune de politiques publiques.

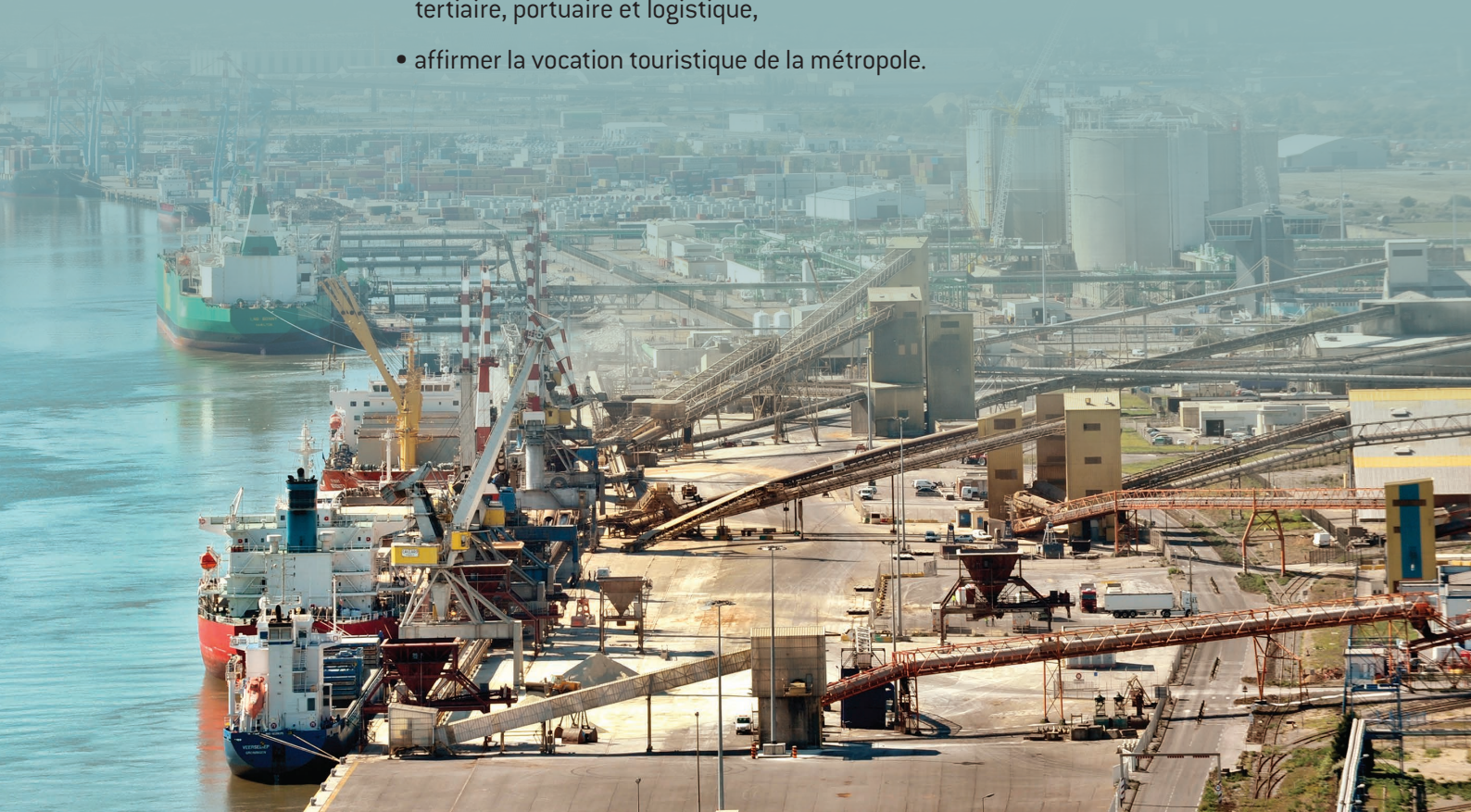
Le programme d'actions du Pôle a été approuvé par les six intercommunalités entre le 19 avril et le 4 juillet 2013.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Le développement métropolitain doit répondre à plusieurs objectifs : dégager les moteurs économiques du développement et mettre en place les moyens de partager ce développement à l'échelle des six intercommunalités.**

La stratégie, actée dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT en 2007, est fondée sur quatre principes :

- développer l'emploi et améliorer sa répartition territoriale,
- accroître les compétences du territoire,
- renforcer et développer les pôles d'excellence industriels et scientifiques, tertiaire, portuaire et logistique,
- affirmer la vocation touristique de la métropole.



## SCHÉMA DES SITES D'ACTIVITÉS

Le Pôle métropolitain a engagé les réflexions pour l'identification des enjeux métropolitains en termes de développement économique dans la perspective de l'élaboration d'un schéma métropolitain des sites d'activités. Un groupe technique constitué des chargés de développement économiques de chaque intercommunalité et des deux agences d'urbanisme a été constitué à cet effet.

Les réflexions, fondées sur les éléments du DAC, du schéma logistique et des réflexions prospectives autour de l'aéroport, devront permettre de définir des objectifs stratégiques de développement économique partagés et de coordonner l'offre d'accueil des entreprises. Elles viendront alimenter le volet économique du SCOT.

## DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DAC)

(CF. LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT)

## SCHÉMA LOGISTIQUE DE LA MÉTROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE



Le Pôle métropolitain a engagé une démarche stratégique pour l'optimisation de la logistique métropolitaine. L'espace métropolitain devra faire face à des enjeux logistiques importants dans les années à venir afin de répondre aux besoins des industries et des entreprises existantes (aéronautique, distribution...) ou émergentes (énergies marines renouvelables), mais également aux besoins de logistique « vivrière » de la métropole (logistique urbaine).

Une mission d'études a été engagée fin 2011 avec le bureau d'études Samarcande pour construire, sur la base d'un diagnostic partagé, une vision stratégique permettant à la fois de répondre aux enjeux de court terme et de s'inscrire dans une trajectoire visant à renforcer la multimodalité en s'appuyant sur les infrastructures majeures tels que le Grand Port ou les plateformes aéroportuaires à vocation industrielle. Ce processus associe de nombreux partenaires, État, Région, Département, Chambre de commerce et d'industrie, Grand Port maritime, Ouest Logistique, PASCA, agences d'urbanisme et entreprises du secteur.

### Trois axes stratégiques ont été dégagés :

- Optimiser le fonctionnement logistique métropolitain au service d'un hub industriel
- estuarien consolidé et diversifié et du développement de la métropole
- Soutenir la stratégie de développement et de diversification du Grand Port de la façade atlantique, plate-forme d'interconnexion aux corridors de fret européens, et vecteur de
- valorisation de la Loire comme support pour le transport sur barge
- Consolider un pôle d'excellence national pour la recherche, la formation et les services en logistique) et ont permis la définition d'un programme de 28 actions.

La dynamique engagée avec les partenaires autour des questions logistiques s'est poursuivie avec la participation du Pôle métropolitain, avec Nantes métropole développement, la CARENE et le Grand Port sur un stand commun au Salon International du Transport et de la Logistique 2013, et des rencontres régulières pour réaliser une revue de projets et coordonner les actions, afin de définir, dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale, les orientations spatiales en termes d'infrastructures et de réserves d'espaces.



## DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

**Avec plus de 2,7 millions de déplacements quotidiens, la mobilité est au cœur du fonctionnement de la métropole Nantes Saint-Nazaire. La capacité à faire lien est primordiale pour assurer le développement économique, culturel et forger l'identité métropolitaine. L'objectif poursuivi par l'ensemble des collectivités est de faciliter les déplacements des habitants de la métropole tout en répondant aux exigences environnementales de diminution des émissions de gaz à effet de serre.**

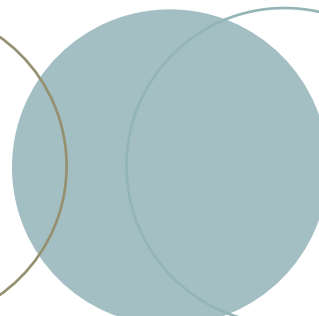
Le choix d'un développement urbain plus dense, non étalé, doit s'accompagner de la possibilité pour tous d'élargir par la mobilité son champ des possibles (travail, habitat, loisirs...) ; une mobilité qui s'appuie, non plus essentiellement sur l'automobile, mais qui puisse être portée par un développement de l'offre de transport collectif et des circulations douces.

Dans ce cadre, le Pôle pourra participer aux réflexions, en lien étroit avec les autorités organisatrices régionale et départementale, aux réflexions sur la desserte périurbaine et le réseau TER en termes de cadencement, de coordination des offres et des tarifs.

### SCHÉMA DES MOBILITÉS

L'élaboration d'un schéma métropolitain des mobilités permettra au Pôle et à ses intercommunalités membres de contribuer aux travaux de la conférence des Autorités organisatrices de transports et d'améliorer l'articulation entre développement urbain et programmation des transports des différentes infrastructures de transports (transports collectifs, axes routiers...) dans le cadre de la révision du SCOT.

Un groupe de travail a été constitué avec les chargés des mobilités et transports de chaque intercommunalité et des deux agences d'urbanisme pour engager les réflexions et définir les attentes communes pour le schéma.



## ACCOMPAGNEMENT PRÉ-OPÉRATIONNEL DES PROJETS URBAINS

**Depuis l'adoption du SCOT en mars 2007, une dynamique de conception et de mise en œuvre de projets urbains dans les pôles structurants de Savenay, Nort-Sur-Erdre, Treillières/Grandchamps-des-Fontaines, Saint-Etienne-de-Montluc et Blain, a été engagée avec les intercommunalités et communes concernées. Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement à la mise en œuvre de projets urbains ambitieux dans ces six communes.**

### EUROPAN - SECTEUR DE LA GARE LOIRE ET SILLON À SAVENAY

Le secteur de la gare Loire et Sillon à Savenay a été retenu comme site d'études, parmi six sites français, lors de la 11<sup>e</sup> cession du concours European (programme d'appels à idées anonymes ouverts aux jeunes architectes et urbanistes (âgés de moins de 40 ans) lancé simultanément dans plusieurs pays européens autour du thème « Territoires et modes de vie en résonances – Quelles architectures pour les villes durables ? », et s'appuyant sur des situations urbaines proposées par des villes européennes en quête de solutions novatrices), lequel constitue une opportunité pour approfondir la réflexion sur le devenir du quartier Gare tout en profitant de la créativité du concours.

Sur 34 équipes, 3 ont été retenues pour leurs propositions. Celles-ci ont de nouveau été mises en concurrence et à l'issue de la consultation, l'équipe « Mesures ligériennes » a été désignée comme équipe de maîtrise d'œuvre. Un accord-cadre coordonné par le Pôle métropolitain a été conclu entre l'équipe sélectionnée et le groupement de commande (le Pôle métropolitain, la Communauté de communes de Loire et Sillon, et les communes de Savenay et La Chapelle-Launay) pour une durée de six ans.

La proposition porte sur deux périmètres : un périmètre élargi de 130 ha et un périmètre opérationnel prioritaire de 40 ha. Elle englobe à la fois une démarche d'urbanisation et une stratégie économique : le projet interroge la figure périurbaine de l'estuaire et vise à constituer un quartier exemplaire pour l'écocité Nantes Saint-Nazaire, et ne pas faire une simple cité-dortoir. Il s'organise autour de la voirie existante et la constitution d'îles habitées progressivement urbanisées dans le respect de l'identité des lieux. L'intensité autour de la gare et de la passerelle est un principe clé du projet. Le projet tient compte de son environnement en valorisant l'existant, l'eau, le paysage et le patrimoine local. Il pense la continuité avec le centre-ville.

### ENTRÉE NORD DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE – RAGON/TOURNEUVE

En 2010, le Pôle métropolitain, Nantes métropole et la communauté de communes Erdre et Gesvres ont conduit une réflexion commune sur le devenir de l'entrée nord de l'agglomération nantaise à moyen et long termes. Ce secteur constitue une articulation entre le nord de la ville de Nantes et le sud de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (commune de Treillières). Cette étude a permis d'établir des scénarios d'évolution urbaine prospectifs et une stratégie urbaine partagée.

Ce secteur concentre plusieurs enjeux : économiques, paysagers avec la présence de coupures vertes identifiées au Scot, agricoles et de mobilité avec l'entrée nord de l'agglomération nantaise par la route de Rennes. L'étude a concerné l'analyse des conditions de l'extension au nord de la zone d'activités existante de Ragon sur une parcelle de 7 hectares. Cette parcelle est destinée, d'une part à l'accueil d'une enseigne commerciale de sport et d'autre part de petites et moyennes entreprises industrielles. En cohérence, avec le Document d'aménagement commercial, le pôle métropolitain co-maître d'ouvrage de l'étude avec Erdre et Gesvres a mis en place des principes d'aménagement urbain permettant d'éviter toute création de nouvelle zone commerciale.

Une mission d'étude de faisabilité pour déterminer les conditions opérationnelles de l'urbanisation de ce secteur a été lancée en 2012.

## ECOCITÉ - FONDS VILLE DE DEMAIN

La métropole Nantes Saint-Nazaire avait été retenue après la candidature portée par le Pôle métropolitain « Construire la ville autour du fleuve », parmi 13 Ecocités reconnues pour leurs capacités à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le réchauffement climatique, à l'issue d'un grand appel à projets organisé par l'État auprès des villes françaises.

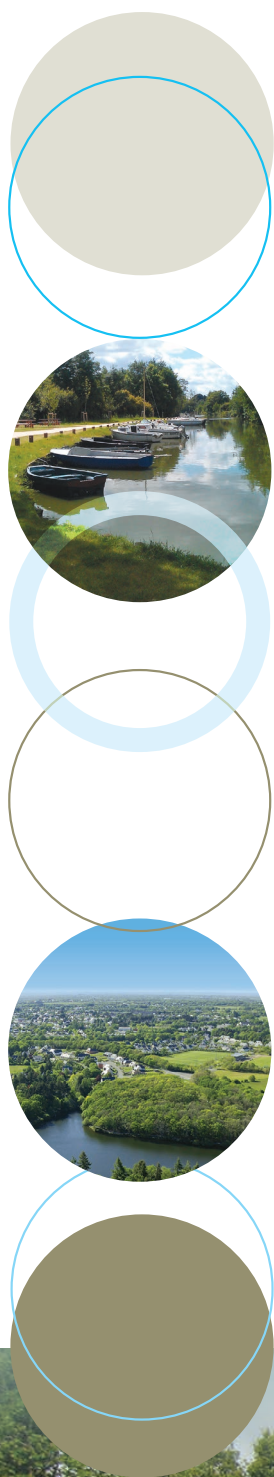
Cette désignation a permis l'accès au fonds Ville de demain faisant partie du Programme d'investissements d'avenir (Grand Emprunt). 5,1 millions d'euros ont été fléchés en complément à un investissement de l'ordre du double, réalisé par les collectivités locales et des partenaires privés. Les cinq grands projets intégrés, démonstrateurs, innovants et reproductibles, subventionnés par ce fonds, devront être réalisés à l'horizon 2014.

- Saint-Nazaire Ville et Port : éco-construction à partir des techniques de la construction navale, système de limitation de la consommation d'eau potable des grands industriels.
- Eco-quartier Prairie-au-Duc (Ile de Nantes) : îlot à énergie positive et nouveaux usages urbains.
- Liber'Tan : système de billettique expérimental pour les usagers occasionnels.
- Logistique urbaine : études des dispositifs innovants pour la livraison des marchandises au centre de Nantes.
- Basémis : système de comptage des émissions de gaz à effet de serre de Nantes-Saint-Nazaire.

Dans le cadre de l'élaboration des candidatures à EcoCité et Ville de demain, un ensemble inédit de partenaires a été fédéré : agences d'urbanisme ADDRN et AURAN, Association communautaire de l'Estuaire de la Loire, CARENE, Chambre de commerce et d'industrie Nantes St-Nazaire, Conseil général de Loire-Atlantique, Conseil régional des Pays de la Loire, le Groupement d'intérêt public Loire Estuaire, le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, Nantes Métropole.

Le dialogue avec les services de l'État et ses partenaires a été continu et le Pôle métropolitain a assuré le suivi des projets sélectionnés et pré-sélectionnés avec les porteurs de projets, et le suivi de la convention locale Ville de demain gérant les modalités de versement des aides attribuées.

Le Pôle métropolitain a par ailleurs participé activement au réseau EcoCité (forums et séminaires permettant d'identifier les bonnes pratiques des autres collectivités et le partage d'expériences).



## APPEL À CONCEPTEURS EAU ET PAYSAGES

Villes de bord de rivières, villes d'estuaire, nombreuses sont les communes de la métropole qui prévoient ou lancent aujourd'hui des projets qui placent l'eau et une certaine forme d'écologie urbaine au cœur de leur développement. Le pilotage d'un appel à concepteurs « Eau et Paysages » s'inscrit donc dans cette dynamique et a pour ambition de faire émerger un ensemble de projets de qualité contribuant à organiser la métropole en lien avec son écosystème estuarien.

Faisant suite au dispositif Ecocité, cette action revêt un caractère emblématique car viendra concrétiser la stratégie retenue en 2009 : « construire la ville autour du fleuve ».

La préparation du dialogue compétitif autour d'un groupement de commande avec les 6 intercommunalités, a permis le lancement de la consultation à l'été 2013 et la désignation de 4 équipes de paysagistes et urbanistes admises à concourir :

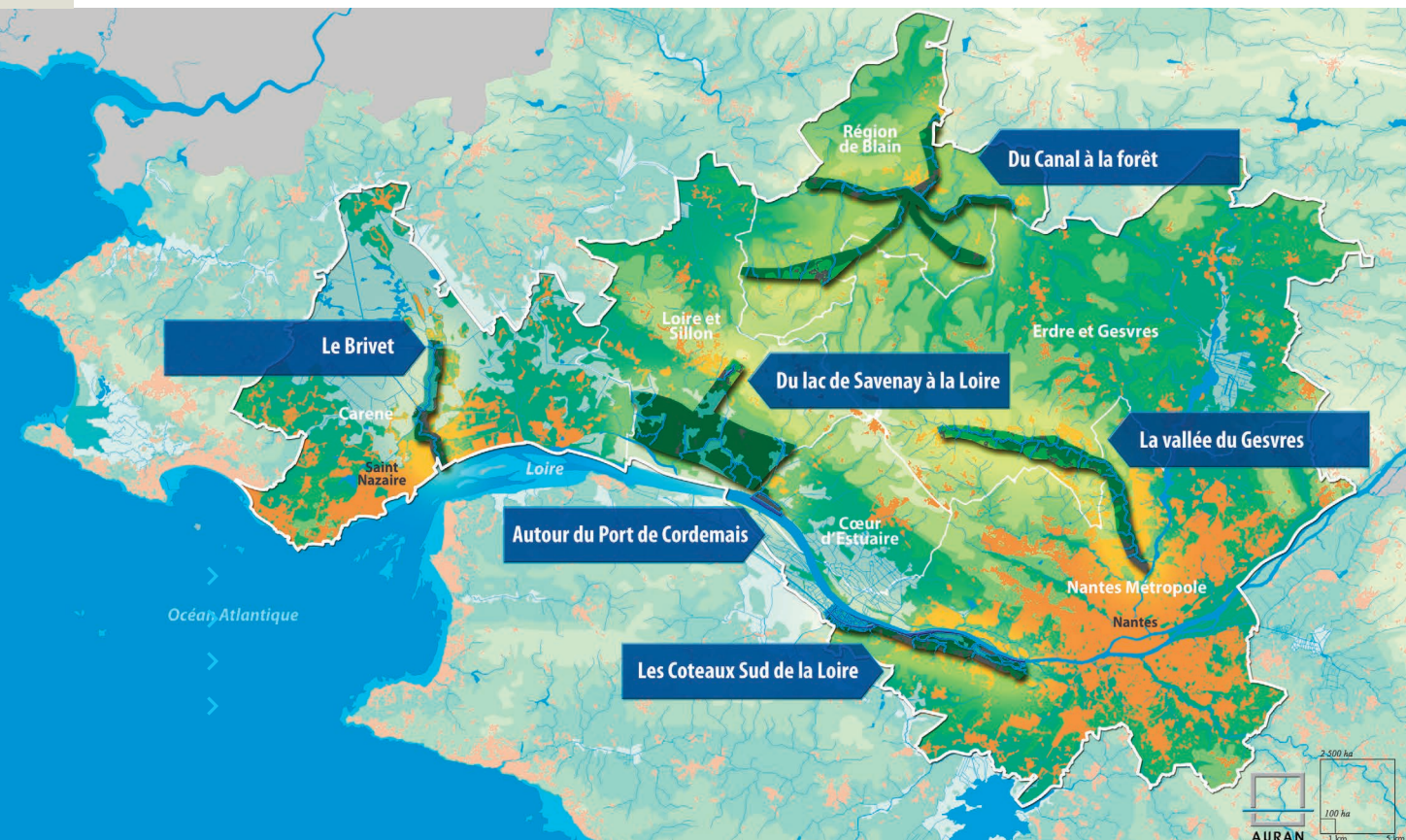
Équipe Coloco / Interland / Map paysage / Cetrac / Ceramide / Calligée

Équipe Phytolab / Obras / UP2M / Artelia ville et transports / Confluences / Calligée

Équipe TER / Alphaville / Arcadis / Atelier d'écologie urbaine / Nez Haut

Équipe Michel Desvigne / Inessa Hansch / Pro-développement/ TUGEC

Ces équipes travaillent, à partir de novembre 2013, à la formulation d'une vision des paysages métropolitains et de propositions d'aménagement d'espaces publics ou paysagers sur six sites de la métropole définis par les intercommunalités.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Fort de ses 800 000 habitants, le Pôle métropolitain devrait, d'ici 2030, accueillir 150 000 nouveaux habitants. Malgré un développement urbain soutenu, la métropole compte aujourd'hui plus de 80 % d'espaces naturels et agricoles, des espaces articulés au grand paysage du fleuve et de ses affluents, souvent remarquables, qui font l'objet de mesures et de zones de protections nombreuses. Au titre des zones Natura 2000, c'est ainsi plus du quart du territoire qui est protégé.**

Ces richesses naturelles participent de l'équilibre économique métropolitain. Les espaces agricoles ou viticoles représentent à eux seuls plus de la moitié du territoire, dans un système où la ville et la campagne s'imbriquent, participant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie de la métropole.

Dans ce cadre, les six intercommunalités doivent définir des orientations et des actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains.

### BASÉMIS MRV

Un des principaux objectifs de développement durable de la métropole concerne la diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les réponses de la métropole concernent d'abord les choix faits en matière d'organisation du territoire et des déplacements. La compacité urbaine pour brider l'étalement urbain, l'usage des moyens de déplacements alternatifs à la voiture particulière, la forme même de la métropole, se veulent être des réponses à la recherche d'une meilleure performance énergétique du territoire. Au-delà de ces choix fondamentaux, les intercommunalités ont engagé des chantiers stratégiques et opérationnels comme les Agenda 21 ou les plans climats territoriaux.

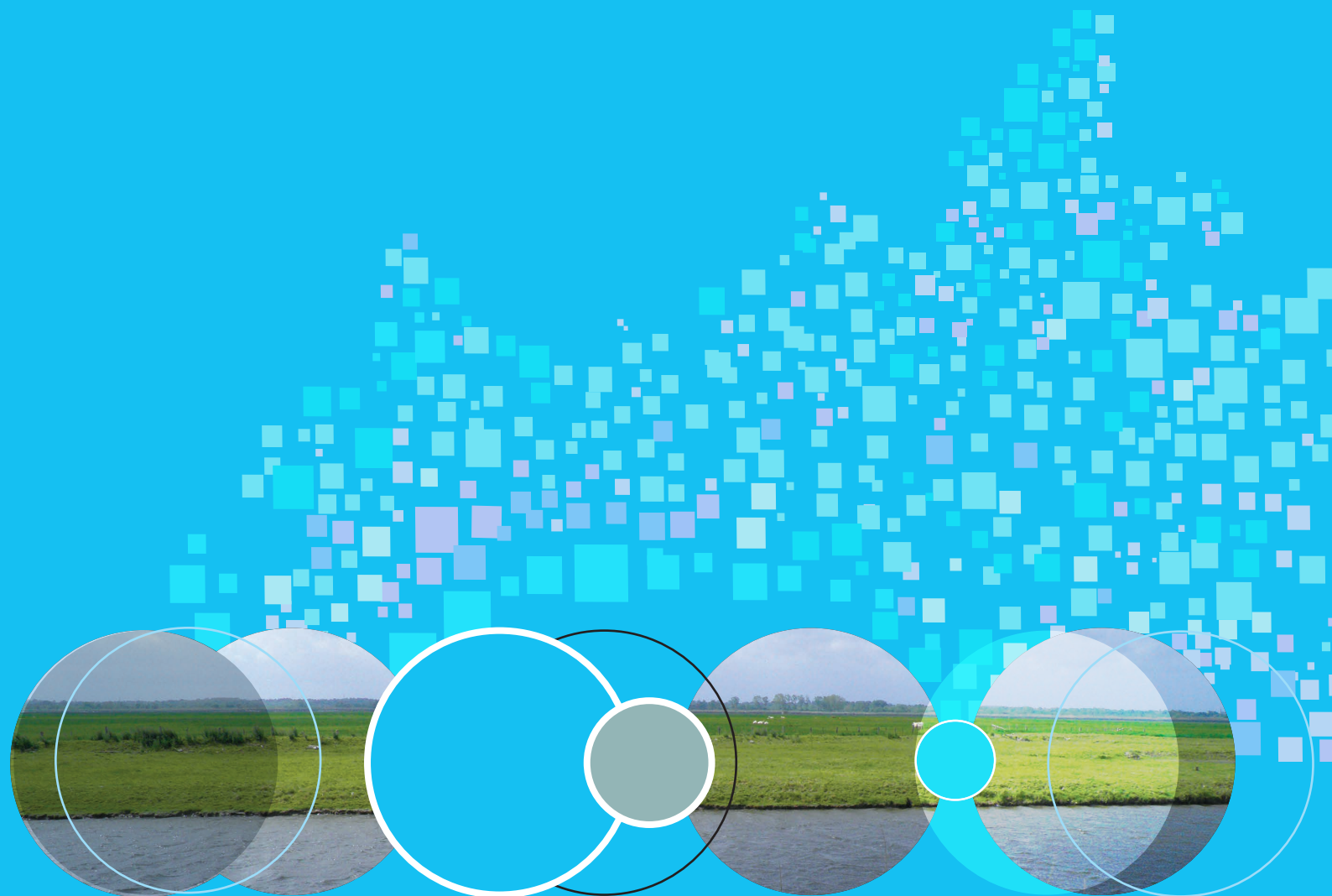
Par conséquent, l'élaboration d'un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre fiable et pouvant être mis à jour régulièrement est un enjeu primordial. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain s'est engagé dans un projet de recherche-action avec Air Pays-de-la-Loire, en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg et le Grand Lyon, sur la certification Mesurable Rapportable Vérifiable (MRV) de Basémis. Il s'agira d'élaborer une méthodologie de mesure des émissions de gaz à effet de serre conforme aux normes internationales et pour la réalisation d'un inventaire test sur le territoire du ScoT, du Grand Lyon et la Communauté urbaine de Strasbourg.

Ce projet bénéficie, dans le cadre du Programme investissement d'avenir, d'un soutien du fonds Ville de Demain, géré par La Caisse des dépôts pour le compte de l'État.

### TRAME VERTE ET BLEUE

Afin de répondre aux enjeux issus de la loi d'Engagement national pour l'environnement, la formalisation d'une trame verte et bleue métropolitaine, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale, doit être engagée.

Le Pôle métropolitain a participé au suivi des travaux dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et a constitué un groupe de travail technique avec les référents des intercommunalités sur les questions environnementales.



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
 2, cours du champ de mars • 44000 NANTES  
 Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr

[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)